

37

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. LENFANT

47879

11 - Mobilités

Fourniture et livraison d'émulsion de latex pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine - Autorisation de passation d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-1, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le service travaux de la plateforme technique départementale Alto - site du Hil et de la Gouesnière a besoin d'un marché de fourniture et livraison d'émulsion de latex pour la réalisation de ses enduits superficiels d'usure enrichis en latex.

Pour couvrir les besoins du Département des quatre prochaines années, il convient de lancer une consultation en appel d'offres ouvert européen en vue de la passation d'un accord-cadre multi-attributaires (3 titulaires maximum sous réserve d'un nombre suffisant) à marchés subséquents sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 170 000 € HT soit 204 000 € TTC.

L'accord-cadre sera conclu pour la période initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024 et pourra être reconduit 3 fois par période annuelle (durée maximale de quatre ans). Le montant estimatif par année d'exécution est de 105 000 € HT - 126 000 € TTC, soit 420 000 € HT - 504 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, en fonctionnement, chapitre 011, fonction 621, article 601.10, code service P321.

Décide :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen en vue de la passation d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 170 000 € HT pour les prestations relatives à la fourniture et la livraison d'émulsion de latex pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231505

Pour extrait conforme